



Étaient présents : Jean-Marc ANTIGNAC, Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Gilles BESSON, Jean-Yves BONY, Éric BOUSQUET, Jean-Francois BOUSQUET, Regine BREUIL, Elise LAJARRIGE, Louis CHAMBON, Gerard CHANCEL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Jacques DELSUC, Francois DESCOEUR, Cecile BADUEL, AndréDUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER*, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Régis JOUDRIER, Danielle LACOMBE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Excusés : néant

Représentés: néant

Ordre du Jour

- Détermination de la composition du bureau
- Elections
- Délégations au bureau et au Président
- Indemnités
- Représentation de la communauté de communes dans les syndicats et structures
- Questions diverses

1. Elections (DEB 2020 050)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Régis JOUDRIER, doyen de l'assemblée. Monsieur JOUDRIER respectant les articles L.5211-1 et 5211-2, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du président, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

A. Election du Président :

Le candidat unique : BRUNO FAURE

Nombre de votants : 45,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

L'élection à bulletin secret a eu pour résultat : 41 BRUNO FAURE, 4 blancs

BRUNO FAURE est élu à la majorité absolue au premier tour

Monsieur BRUNO FAURE est proclamé président de la Communauté de Communes du Pays de Salers et immédiatement installé.

B. Nombre de vice-présidents et membres du bureau :

Le Président propose à l'assemblée de déterminer le nombre de vice-présidents à six celui des membres du bureau à sept.

→ Les membres du Conseil Communautaire, **Fixent**, à l'unanimité, le nombre de vice-présidents à 6 et le nombre de membres du bureau à 7.

Le président organise alors les élections pour les six vice-présidents et les sept membres du bureau.

C. Election des Vice-présidents :

1^{er} Vice Président :

Le candidat unique : MARC SEPCHAT

Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 4 blancs, 41 SEPCHAT

MARC SEPCHAT est élu vice président à la majorité absolue au premier tour.

2nd Vice Président :

Le candidat unique : FRANCOIS DESCOEUR

Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 2 blancs, 43 DESCOEUR

FRANCOIS DESCOEUR est élu vice président à la majorité absolue au premier tour.

3^e Vice Président :

Le candidat unique : ANDRE DUJOLS

Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 7 blancs, 38 DUJOLS

ANDRE DUJOLS est élu vice président à la majorité absolue au premier tour.

4^e Vice Président :

Les candidats : JEAN-NOEL PARRA, CHRISTIAN FOURNIER (ST MARTIN VX)

Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 3 blancs, 24 PARRA, 18 FOURNIER
JEAN-NOEL PARRA est élu vice président à la majorité absolue au premier tour

5^e Vice Président :

Le candidat unique : JEAN-LOUIS FAURE
Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 13 blancs, 32 FAURE
JEAN-LOUIS FAURE est élu vice président à la majorité absolue au premier tour.

6^e Vice Président :

Le candidat unique : PATRICE FALIES
Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 7 blancs, 38 FALIES
PATRICE FALIES est élu vice président à la majorité absolue au premier tour.

D. Election des sept membres du bureau :

Délégué :

Le candidat unique : JEAN-YVES BONY
Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 3 blancs, 42 BONY
JEAN-YVES BONY est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Le candidat unique : LOUIS CHAMBON
Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 6 blancs, 39 CHAMBON
LOUIS CHAMBON est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Le candidat unique : JEAN-PIERRE CINQUALBRES
Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 3 blancs, 42 CINQUALBRES
JEAN-PIERRE CINQUALBRES est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Le candidat unique : JEAN-MARC DELBOS
Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 3 blancs, 42 DELBOS

JEAN-MARC DELBOS est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Le candidat unique : JEAN-MARIE FABRE

Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 6 blancs, 39 FABRE

JEAN-MARIE FABRE est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Le candidat unique : CHRISTIAN FOURNIER

Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 8 blancs, 37 FOURNIER

CHRISTIAN FOURNIER est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Le candidat unique : MARTINE PANI

Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 3 blancs, 42 PANI

MARTINE PANI est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

2. Délégations du conseil communautaire au bureau et au Président (DECC 2020 057)

→ Le conseil communautaire :

- **Donne délégation au Président, pendant la durée de son mandat, conformément à l'article L5211-1 du CGCT, pour :**

- passer les contrats de locations, d'assurances et de maintenance;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges;
- fixer les rémunérations et régler le frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la Communauté de Communes notifier aux expropriés et de répondre leurs demandes ;
- intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre d'un montant inférieur défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- **Donne délégation de ses attributions au Bureau, conformément à l'article 5211-10 du CGCT, à l'exception :**

- du vote du budget et de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- des mesures relatives à la procédure d'inscription d'office d'une dépense obligatoire ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- des dispositions portant orientation en matière de l'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du Bureau.

- **Décide** qu'il sera rendu compte verbalement chacune des réunions de la Communauté de Communes, des décisions qui auront été prises par l'application de la présente délibération.

3. Indemnités (DECC 2020 056)

→ A l'unanimité, les membres du conseil décident :

- D'attribuer une indemnité de fonction à tous les membres du bureau,
- De verser ces indemnités à chaque bénéficiaire par fraction mensuelle,
- De l'automaticité des majorations correspondant à toute revalorisation indiciaire,
- De répartir le crédit global comme suit :

* Pour la fonction de président : un montant d'indemnité mensuelle correspondant à 31% de l'indice de référence IB1027, soit la somme de 1205.71€ brut

* Pour la fonction de vice-président : un montant d'indemnité mensuelle correspondant à 10.5% de l'indice de référence IB1027, soit la somme de 408.39€ brut

* Pour la fonction de délégué adjoint membre du bureau : un montant d'indemnité mensuelle correspondant à 5.5% de l'indice de référence IB 1027, soit 213.92€ brut.

4. Désignation représentants PNRVA (DECC 2020 048)

→ Le conseil communautaire à l'unanimité décide de désigner Monsieur François DESCOEUR en tant que représentant titulaire de la communauté de communes au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et Monsieur Jean-LOUIS FAURE, comme suppléant.

5. Désignation représentants SM Marché au cadran (DECC 2020 049)

→ Le conseil communautaire à l'unanimité décide de désigner Monsieur Jean-Louis LAYAC en tant que représentant titulaire de la communauté de communes au Syndicat Mixte du Marché au Cadran de Mauriac. Et Monsieur Jean-Marc DELBOS, comme suppléant.

6. Désignation représentants EPIC Office de tourisme du Pays de Salers (DECC 2020 050)

→ Le conseil communautaire à l'unanimité décide de désigner comme représentants :

TITULAIRES

FAURE BRUNO
FAURE JEAN-LOUIS
CHAMBON LOUIS
JODRIER REGIS
FALIES PATRICE
PANI MARTINE
BOUSQUET ERIC
GAILLARD AGNES
LAYAC JEAN-LOUIS
DELSUC JACQUES

SUPPLEANTS

FOURNIER CHRISTIAN (LE VAULMIER)
BORNE JEAN-CHRISTOPHE
MENNESSON PIERRE
VEYSSIERE BERNARD
BENECH MARC
LAVERGNE RENE
DUJOLS ANDRE
AUSSET SUZANNE
ROCHETTE ALBERT
PARRA JEAN-NOEL

De part les statuts de l'EPIC, son président est le président de la Communauté de Communes du Pays de Salers. Bruno FAURE délègue sa présidence à Jean-Louis FAURE.

7. Désignation représentants EPF SMAF (DECC 2020 051)

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de désigner comme représentants :

TITULAIRES

DESCOEUR FRANCOIS
CHAMBON LOUIS
FAURE JEAN-LOUIS
CINQUALBRES JEAN-PIERRE
FILIOL BRUNO
BENECH MARC
CHEYMOL JEAN-CLAUDE
TERRAIL PASCAL
BREUIL REGINE
FOURNIER CHRISTIAN

SUPPLEANTS

JODRIER REGIS
ROCHETTE ALBERT
MENNESSON PIERRE
PANI MARTINE
LUSSERT CHRISTIAN
BOUSQUET JEAN-FRANCOIS
PEYRAL DAVID
ESCURE PASCAL
PARRA JEAN-NOEL
BESSON GILLES

8. Désignation SCOT (DECC 2020 052)

→ Le conseil communautaire à l'unanimité décide de désigner comme représentants :

TITULAIRES

DESCOEUR FRANCOIS

BONY JEAN-YVES

FAURE BRUNO

SEPCHAT MARC

FABRE JEAN-MARIE

DUJOLS ANDRE

CINQUALBRES JEAN-PIERRE

(Pas de suppléance au niveau du SCOT)

9. Désignation représentants SIETOM (DECC 2020 053)

→ Le conseil communautaire à l'unanimité décide de désigner comme représentants :

TITULAIRE	COMMUNE
PASCAL TERRAIL	ALLY
BERNARD VEYSSIERE	ANGLARDS
JEAN-NOEL PARRA	BARRIAC
JEAN-FRANCOIS BOUSQUET	BESSE
REGINE BREUIL	BRAGEAC
JEAN-MARC DELBOS	CHAUSSENAC
JEAN-PIERRE LABASTROU	ESCORAILLES
MICHEL CONSTANT	FONTANGES
JEAN-LOUIS GUIBERT	FREIX ANGLARDS
CHRISTIAN LUSSERT	GIRGOLS
LOUIS CHAMBON	LE FALGOUX
CLAIRE TRIADOU	LE FAU
CHRISTIAN FOURNIER	LE VAULMIER
DAVID PEYRAL	PLEAUX
GILLES BESSON	SAINT BONNET
ANDRE DUJOLS	SAINT CERNIN
JEAN-MARIE FABRE	SAINT CHAMANT
MARC BENECH	SAINT CIRGUES

JEAN-CLAUDE REBEYRE	SAINT ILLIDE
PASCAL ESCURE	SAINT MARTIN CES
GILBERT CHABRIER JOURNIAC	SAINT MARTIN VX
REGIS JOUDRIER	SAINT PAUL
PIERRE LAFON	SAINT PROJET
GERARD CHANCEL	SAINT VINCENT
ADRIEN ARVIS	SAINTE EULALIE
JEAN-CHRISTOPHE BORNE	SALERS
CHRYSTEL CADOZ- POURPUECH	TOURNEMIRE

10. Désignation membres de la CAO (DECC 2020 054)

→ Le conseil communautaire à l'unanimité décide de constituer cette commission d'appel d'offres comme suit :

- Président : Bruno FAURE, suppléant : François DESCOEUR
- Membres titulaires : Jean-Noël PARRA, Jean-Louis FAURE, Marc SEPCHAT, Jean-Pierre CINQUALBRES
- Membres suppléants : Patrice FALIES, Jean-Marc DELBOS, Martine PANI, Louis CHAMBON

11. Désignation SEM Salers Développement (DECC 2020 055)

→ Le conseil communautaire à l'unanimité décide de désigner comme représentants :

TITULAIRES

FAURE BRUNO

BONY JEAN-YVES

DESCOEUR FRANCOIS

SEPCHAT MARC

FABRE JEAN-MARIE